

Fiche d'évolution réglementaire N°142v7

Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle

- *Date d'application de la mesure :* **Immédiate**
- *Textes associés :*
 - www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A7FF98A5AEE775D66820AB889A129F8C.tpdila22v_3?cidTexte=JORFTEXT000033285608&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORF
Convention médicale nationale 2016
Arrêté du 20/10/2016 paru au JO du 23/10/2016
 - www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=205129C0DF73A59F5E69DADF61D84141.tplqfr28s_3?cidTexte=JORFTEXT0003542928&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORF
Décision du 21/06/2017 parue au JO du 12/09/2017
 - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=64EC2AFDD5046259A5A29728AB3855DF.tplqfr36s_1?cidTexte=JORFTEXT000037306852&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORF
Avenant 4 à la convention nationale des Sages-femmes JO 10/08/2018
 - https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5CEE3A189389E3DC7D979427CFA2B2A5.tplqfr37s_2?cidTexte=JORFTEXT000039675317&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039675314
Article 47 LFSS 2020 JO 27/12/2019
 - https://www.legifrance.gouv.fr/download/fille/Lc0QsfxvOIMwvj1a76lfyO-nam6aCtsgM2LdqywZyGE=/JOE_TEXTE
Article 85 LFSS 2022 JO 24/12/2021
 - https://www.legifrance.gouv.fr/download/fille/frVlxju7Gq6OWCPCtWLV_DNamys7izWpUNFUb0zrtz4=/JOE_TEXTE
Avenant 7 à la convention nationale des Sages-femmes JO 25/08/2023
- *Professionnels de Santé concernés :* **Médecins Sages-femmes**
- *Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:* **1.40**
- *Référentiel TLA concerné :* **Oui**

Contexte de l'évolution

La convention médicale nationale parue au JO du 23/10/2016 prévoit, à l'article 28.3.1, la mise en place d'une consultation spécifique au 1^{er} novembre 2017 :

➤ **Consultation de Contraception et Prévention - CCP**

Première consultation de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles pour les jeunes filles de 15 à 18 ans, par le médecin généraliste, le gynécologue ou le pédiatre. Cette Consultation de Contraception et Prévention, réalisée à tarif opposable, est prise en charge à 100%.

L'avis relatif à l'avenant 4 à la convention nationale des Sages-femmes prévoit à l'article 7.2 d'ouvrir le code prestation CCP aux sages-femmes avec une date d'entrée en vigueur prévue le 10 février 2019 sous réserve de publication au JO.

L'article 47 de la LFSS 2020 prévoit, dans son premier paragraphe, la suppression de l'âge minimal de 15 ans pour l'acte CCP.

L'article 85 de la LFSS 2022 du 23 décembre 2021 prévoit une extension de la prise en charge par l'Assurance Maladie, des frais liés à la contraception pour les assurées de moins de 26 ans ainsi qu'une prise en charge des consultations de prévention en santé sexuelle pour les assurés (hommes ou femmes) de moins de 26 ans.

Afin de renforcer l'intervention des sages-femmes dans le domaine de la santé sexuelle, de la contraception et de la prévention, l'article 2 de l'avenant 7 à la convention nationale des sages-femmes, paru au JO du 25/08/2023, prévoit la possibilité de facturer la consultation de contraception et de prévention (CCP) auprès des jeunes hommes de moins de 26 ans.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet est créé le code prestation :

- **CCP : Consultation de Contraception et Prévention**

Cette version « 5 » modifie le libellé de l'acte CCP en table 1 et met à jour la borne d'âge maximale en table 3.

Cette version « 6 » fait évoluer les cas de tests.

Cette version « 7 » apporte une correction dans les cas de tests.

Légende

Texte surligné en jaune	Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
Texte surligné en bleu	Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
Texte surligné en gris	Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7
Texte barré	Suppressions

Détail de l'évolution

➤ **Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 1 : table des codes prestations

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (**)	Origine prestation (***)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
CCP	Consultation Prévention santé sexuelle		Support	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(***) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

	Libellé	Code prestation
		CCP
01	Médecine générale	X
02	Anesthésie-Réanimation Anesthésiologie-Réa. Chir.	
03	Cardiologie Pathologie cardio-vasculaire	
04	Chirurgie générale	
05	Dermatologie et Vénérologie	
06	Radiologie Radiodiagnostic et imagerie	
07	Gynécologie obstétrique	X
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie	
09	Médecine interne	
10	Neuro-Chirurgie	
11	Oto-Rhino-Laryngologie	
12	Pédiatrie	X
13	Pneumologie	
14	Rhumatologie	
15	Ophtalmologie	
16	Chirurgie urologique	
17	Neuro-Psychiatrie	
18	Stomatologie	
19	Dentiste , Chirurgien Dentiste	
20 ⁽¹⁾	Réanimation médicale	
21	Sage-femme	X
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	X
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre	X
24	Infirmier	

26	Masseur Kinésithérapeute	
27	Pédicure Podologue	
28	Orthophoniste	
29	Orthoptiste	
30	Laboratoire d'analyses médicales	
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle	
32	Neurologie	
33	Psychiatrie	
34 (1)	Gériatrie	
35	Néphrologie	
36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	
37	Anato. Cyto. Anatomie-Cyto-Pathologie	
38	Directeur Laboratoire Médecin biologiste	
39	Laboratoire Polyvalent	
40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie	
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie	
42	Endocrinologie, et Métabolisme	
43	Chirurgie infantile	
44	Chirurgie maxillo-faciale	
45	Chirurgie Maxillo-faciale, et stomatologie	
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	
48	Chirurgie vasculaire	
49	Chirurgie viscérale et digestive	
50	Pharmacien d'officine	
51	Pharmacien mutualiste	
53 (3)	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	
54 (3)	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	
60 (2)	Prestataire de type société	
61 (2)	Prestataire de type artisan	
62 (2)	Prestataire de type association	
63 (2)	Orthésistes	
64 (2)	Opticien Optique médicale	
65 (2)	Audioprothésistes	
66 (2)	Epithésiste Oculariste Prothèses oculaires et faciales	
67 (2)	Podo-orthésistes	
68 (2)	Orthoprothésistes	
69 (3)	Chirurgie orale	
70	Gynécologie médicale	X
71	Hématologie	
72	Médecine nucléaire	
73	Oncologie médicale	
74	Oncologie radiothérapique	
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	
76	Radiothérapie	

77	Obstétrique	
78	Génétique médicale	
79 ⁽¹⁾	Gyn. Obstétrique et Gynécologie médicale	X
80 ⁽¹⁾	Santé publique et médecine sociale	

⁽¹⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 3 et suivantes

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire

➤ Libellé		Code prestation
		CCP
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant-droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	26

1 = oui

➤ **Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)

Libellé	Code prestation	
	CCP	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie	O	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité	N	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT	N	
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾	N	
Nécessité d'une prescription	N	
Nécessité d'un coefficient ^(*)	N	
Valeurs minimales et maximales du coefficient	[1 ; 1]	
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement	N	
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ⁽¹⁾	N	
Compatibilité de l'acte avec une majoration ⁽²⁾	Férié	N
	Nuit	N
	Urgence	N
T.R théorique (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP- CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)	100%	
T.R. théorique CRPCEN	100%	
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾	01/11/2017	

(1) hors version 1.40-Addendum 4

(2) uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

(3) uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

(4) uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

(**) le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

(****) T₀ = 01/07/10

➤ **Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :**

Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense

Libellé	Code prestation
	CCP
Gratuit	1
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	1
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	1
Dépassement maîtrisé***	1
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence***	0
Prise en charge SMG**	0

**uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

***supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :**

Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins

Code Prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code Regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Actes de Consultation Prévention santé sexuelle				
CCP	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

Cas de facturation - Prescripteurs - Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle

Test n°1		FSE en TP AMO																			
FR 142v7 : Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle.	→AMO - Médecin de secteur 1. Patiente âgée de moins de 26 ans. AMO→	→AMC - AMC→																			
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.																				
CV 0108 EMILIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC											
Assurance maladie	CCP (PU 47,50)		Date du jour	Date du jour	47,50	47,50	100% code 0	47,50	0,00	0,00											
					47,50	47,50		47,50	0,00	0,00											
Catégories et cartes PS concernés : Généralistes Spécialistes																					
01 07 12 22 23 70 79																					

Cas de facturation - Prescripteurs - Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle

CAS NON PASSANT										
Test n°2										
FR 142v7 : Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle.	→AMO - Médecin de secteur 1. AMO→ Motif du refus : l'acte CCP n'est pas compatible avec un bénéficiaire âgé de 26 ans ou plus.									
CPS 01 GENE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0120 AMELIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	CCP (PU 47,50)		Date du jour	Date du jour	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Généralistes Spécialistes										
01 07 12 22 23 70 79										

Cas de facturation - Prescripteurs - Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle

Test n°4		FSE en TP AMO																		
FR 142v7 : Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle.	→ AMO - Sage-femme appliquant les tarifs conventionnés. Patiente âgée de moins de 26 ans. L'acte n'est pas en rapport avec ALD. AMO →	→ AMC - AMC →																		
CPS 21 BEBE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.																			
CV 0102 AGNES	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC										
Assurance maladie	CCP (PU 47,50)		Date du jour	Date du jour	47,50	47,50	100% code 0	47,50	0,00	0,00										
					47,50	47,50		47,50	0,00	0,00										

Catégories et cartes PS concernés : Sages-Femmes

Cas de facturation - Prescripteurs - Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle

CAS NON PASSANT										
Test n°5										
FR 142v7 : Convention médicale 2016 : Consultation Prévention santé sexuelle.	→AMO - Sage-femme appliquant les tarifs conventionnés. →AMC - AMO→ Motif du refus : l'acte CCP n'est pas compatible avec un bénéficiaire âgé de 26 ans ou plus. AMC→									
CPS 21 BEBE	Situation au regard du parcours de soins : Acte exclu du parcours de soins.									
CV 0120 AMELIE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC
Assurance maladie	CCP (PU 47,50)		Date du jour	Date du jour	0,00	0,00	0% code 0	0,00	0,00	0,00
					0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Catégories et cartes PS concernés : Sages-Femmes										
21										

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.